



Resolution zur Vorbeugung eines Atomunfalls beim Fessenheim-Rückbau

- **Ja zur sicheren Evakuierung aller Brennstäbe bis Juni 2023**
- **Ja zur Wiederherstellung der «Grünen Wiese / Gewerbegebiet» bis 2040**
- **Ja zum Schutz der Bevölkerung und zur vollen Transparenz des Risiko-Inventars**

Wir, die versammelten Vertreterinnen und Vertreter von 98 Städten und Gemeinden aus drei Ländern rund um Fessenheim, schätzen es, dass beim Rückbau des Atomkraftwerks der Schutz der Bevölkerung, der beruflich strahlenexponierten Arbeitskräfte und der Umwelt respektiert wird. Wir möchten unsere Besorgnis ausdrücken, dass laut Aufsichtsbehörde ASN die Brennstäbe in den Lagerbecken der Anlage gegen Flugzeugabsturz, externe Aggression und Erdbeben nicht ausreichend geschützt sind und dass das Risiko einer Kernschmelze bei einem Abfluss von Kühlflüssigkeit weiterhin besteht. Beunruhigt sind wir auch über Berichte der ASN, wonach die Lagerkapazitäten in La Hague nicht bereitstehen, um die Brennstäbe aus Fessenheim aufzunehmen.

Wir fordern:

Bereitstellung sicherer Lagerstätten

Wir fordern, dass die EDF, wie von der Aufsichtsbehörde ASN verlangt, unverzüglich eine robuste Planung vorlegt, die sicherstellt, dass geeignete Lagerkapazitäten für die Brennstäbe aus Fessenheim rechtzeitig und in ausreichender Dimension bereitstehen.

Transparenz

Wir fordern, dass die Details der Rückbauplanung und der Schutzmassnahmen öffentlich zugänglich sind. Dazu gehören Angaben über das radioaktive Inventar, die Lagerungsdichte der Brennstäbe, den Zeitplan für den Abtransport und die Methodik der Radioaktivitätsmessung des Abbruchmaterials. Die Grenzwerte, die von «nicht-radioaktiven Material» unterschritten werden müssen, sind offenzulegen. Wir erwarten, dass alle 6 Monate über die Fortschritte beim Abtransport der Brennstäbe informiert wird.

Schutz vor Erdbeben, Flugzeugabstürzen und externer Aggression

Wir fordern in Übereinstimmung mit der Aufsichtsbehörde ASN die Anwendung der europäischen Normen betreffend Erdbebensicherheit; die deterministische Analyse muss durch eine probabilistische Analyse ergänzt werden.

Zur Sicherung der Abklingbecken empfehlen wir zu prüfen, für die Dauer der Entsorgungsarbeiten an der Ostseite des Areals eine temporäre bauliche Abschirmung in Höhe des Brennelemente-Lagers zu erstellen. Die Strasse entlang des Rheinseitenkanals ist zu sperren; ausreichender Polizeischutz des Areals ist während des Rückbaus unverändert nötig.

Wir verlangen eine redundante Kühlung mittels Nachrüstung der Pumpen und eine unabhängige Stromversorgung für die Abklingbecken; die stationären Systeme sollten durch eine Reserve an mobilen Pumpen, Schläuchen, Notstromaggregaten und Zisternenwagen mit Kühlflüssigkeit ergänzt werden.

Vorkehrungen für den Fall einer Kernschmelze

Laut ASN muss EDF das Risiko einer Kernschmelze abschätzen und die Auswirkungen einer solchen aufzeigen. Wir verlangen Angaben betreffend a) Produktion von Wasserstoff (H₂) und Explosionsgefahr, b) Freisetzung von Radionukliden über Luft- und Wasserpfade, c) Expositionspotential der Bevölkerung. Die Einsatz- und Notfallplanung der EDF für ein solches Ereignisses ist offenzulegen.

Verabschiedet an der Jahresversammlung von TRAS mit ___ Stimmen



Résolution

Prévention d'un accident nucléaire au cours du démantèlement de la centrale de Fessenheim

- OUI à l'évacuation sécurisée de toutes les barres de combustible jusqu'en juin 2023
- OUI à la réhabilitation de zones de verdure ou d'activités jusqu'en 2040
- OUI à la protection de la population et à une transparence totale dans l'inventaire des risques

Nous, les représentant-es des 98 villes et communes des 3 pays autour de Fessenheim, demandons que la protection de la population, celle des travailleurs exposés aux radiations et celle de l'environnement soit entièrement respectée lors du démantèlement de la centrale. Les rapports de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) nous font craindre que les barres de combustible ne soient pas suffisamment protégées dans les bassins d'entreposage contre un accident d'avion,

une agression externe ou un séisme et que le risque d'une fusion du cœur subsiste encore lors d'une fuite du liquide de refroidissement. Nous sommes aussi très préoccupés par d'autres rapports de l'ASN, qui confirment que le site de La Hague n'est pas en mesure de récupérer les combustibles en provenance de Fessenheim.

Nous exigeons :

La mise à disposition d'un lieu de stockage sécurisé

Nous demandons à EDF de se conformer aux exigences de l'ASN et de présenter dans les plus brefs délais un échéancier fiable certifiant que les combustibles pourront être transportés en temps utile dans des centres de stockage adéquats et de capacité suffisante.

Transparence

Nous exigeons que tous les détails du plan de déconstruction et des dispositifs de protection soient rendus accessibles au public. Ceci concerne les données relatives à l'inventaire radioactif, le degré de compactage des barres de combustible, le calendrier exact de leur évacuation, ainsi que les méthodes de mesure pour la radioactivité des matériaux et des déchets issus de la démolition. La publication des valeurs limites à ne pas dépasser pour les matériaux dits « non-radioactifs » est un outil indispensable. Nous demandons à être informés tous les six mois de la progression de l'évacuation des barres de combustible.

Protection contre séisme, chute d'avion et agression externe

Tout comme l'ASN, nous exigeons l'application des normes européennes de protection sismique; l'analyse déterministe doit être complétée par une analyse probabiliste.

Pour la sécurité des bassins de refroidissement, nous recommandons d'envisager la construction d'un blindage structurel temporaire sur le côté est du site, à la hauteur de la piscine des combustibles, pendant la durée des travaux d'élimination.

Il faut fermer à la circulation la route le long du Grand Canal d'Alsace et maintenir une présence policière autour du site, dotée d'effectifs suffisants durant toute cette période de démantèlement.

Nous demandons un système de refroidissement redondant moyennant une remise à niveau des pompes et une alimentation électrique indépendante pour les piscines ; aux systèmes stationnaires doit s'ajouter une réserve de pompes mobiles, tuyaux, groupes électrogènes de secours et camions citernes remplis d'eau.

Mesures de protection en cas de fusion du cœur d'un réacteur

L'ASN oblige EDF à évaluer le risque d'une fusion du cœur et à définir les conséquences qui en résulteraient.

Et nous, nous réclamons des données concernant a) la production d'hydrogène (H₂) et le risque d'explosion, b) les rejets de radionucléides par voie aérienne et fluviale, c) les risques d'exposition radioactive pour la population. En tant que responsable de cet immense chantier, EDF se doit de rendre public le calendrier de ses travaux et de sa gestion des risques.

Résolution adoptée à l'Assemblée générale de l'ATPN par ___ voix